

## DOMAINE NATIONAL DE MEUDON

### Note de présentation détaillée

Suite à la loi du 7 juillet 2016 – Article 75 et ses articles L 621.34 - L-621-35 sur la définition et la délimitation des domaines nationaux, le Comité de Sauvegarde des Site de Meudon propose un périmètre en vue de l'examen de ce dossier par les instances compétentes.

#### A)- LIMITES

Ce périmètre inclut les parties subsistantes de l'ancien domaine royal, principalement propriété de l'État aujourd'hui réparties entre différents ministères, communes et établissements : observatoire de Paris, ministère de la culture, ONF, collège de France, sports, une partie de la RD 406 (avenue de Trivaux) vestige partiel de la contre-allée Est de la grande perspective et coupant le site en diagonale, une partie de la rue Marcelin Berthelot voie communale incluse dans l'ancien parc.

Les limites de ce domaine sont :

- au nord l'avenue du Château,
- à l'ouest le mur construit sous le règne de Louis XVI qui sépare le parc de l'observatoire de la forêt domaniale,
- au sud le tapis vert et ses contre allées inclus dans cette même forêt, le pourtour de l'étang hexagonal selon le protocole de 1952 entre le secrétariat d'État à l'air et le secrétariat d'État à l'éducation nationale (beaux arts),
- à l'est l'avenue de Trivaux suivie d'une ligne brisée qui sépare sous la grande terrasse la propriété de l'État des terrains communaux.

D'autres parties de ce domaine plus ou moins urbanisées aux XIXème et XXème siècles sont encore lisibles dans le parcellaire de la ville : le parc de Chalais contigu au bassin hexagonal affecté à l'ONERA et portant en son centre la grande soufflerie classée monument historique, l'allée prolongeant l'avenue du château réalisée sous le règne de Louis XV pour joindre le parc de Bellevue aujourd'hui avenue du général Gallieni, l'ancien potager situé au sud-est de l'avenue du Château dont la partie non urbanisée est un parc communal. Il faut par ailleurs rappeler l'importance du réseau hydraulique de l'ancien domaine dont les vestiges s'étendent en souterrain et en surface de l'actuelle forêt domaniale, réseau ayant fait l'objet d'une étude très complète publiée en 2003.

#### B)- SITUATION ET PRÉSENTATION

L'ancien domaine Royal de Meudon est situé presque en totalité sur cette commune, à l'exception du tapis vert qui en constitue la partie sud, située sur Clamart. L'ensemble est dans le département des Hauts de Seine au sud-ouest de Paris à 10 km 500 de Notre Dame, à 6 km 500 de la Tour Eiffel, à 5 km 700 de la porte de Versailles.

Ce domaine couramment désigné sous le nom de « grande perspective », s'organise autour d'un axe NNO/SSE de 3 km 220 dans sa plus grande longueur qui va de la place du général Leclerc à Meudon au carrefour des arbres verts à Clamart. Il est augmenté à l'ouest de la partie affectée à l'observatoire de Paris, et au nord-ouest de l'ancien bois de Montafiland\_ et du bastion des capucins, affectés au Collège de France et à l'ONF.

L'ensemble représente un espace remarquable entre la forêt domaniale et l'agglomération de Meudon ville.

L'altimétrie en est la suivante :

1 /- L'avenue du Château qui sur 925m entre la place du général Leclerc et l'entrée de la terrasse va de la cote 100 à la cote 150,

2/- La grande terrasse à la cote 150 horizontale sur 450m, impressionnant balcon sur Paris dont l'extrémité sud surplombe la grande orangerie,

3/- La partie comprise entre la grande orangerie et le bassin hexagonal pour partie occupée par le parterre de l'orangerie et par des terrains de sport qui sur 940m va de la cote 135 à la cote 100,

4/- Le bassin hexagonal et ses abords incluant le hangar Y, classé monument historique, à la cote 100,

5/- Le tapis vert compris entre ce bassin et le carrefour des arbres verts qui en 900m va de la cote 100 à la cote 166,

6/- La partie ouest affectée à l'observatoire et au collège de France est située en limite Est du plateau qui sépare la vallée de la Seine de la vallée de la Bièvre à la cote moyenne 170, qui est de ce fait l'altitude de la terrasse supérieure connue pour l'originalité de son soutènement à gaines.

Ce vaste ensemble a connu une période d'extension du XVIème au XVIIIème siècles et une période de déclin du début du XIXème siècle au milieu du XXème siècle. Il suscite aujourd'hui un intérêt croissant. Depuis de nombreuses années, la population, les élus, la presse s'inquiètent de la lenteur de sa restauration. La redécouverte de Meudon a en effet plus de quatre-vingts ans : à la demande du Président de la République Raymond Poincaré, Albert Sarraut, alors ministre de l'Intérieur, installe le 19 juin 1928 « le Comité Supérieur de l'Aménagement et de l'Organisation Générale de la Région Parisienne ». C'est dans le cadre des travaux de ce comité que l'architecte Henri Prost remit en 1934 une étude générale incluant ses recommandations pour Meudon. Il reste encore aujourd'hui beaucoup à faire.

S'il y a des pertes irréparables (les châteaux), il subsiste suffisamment d'éléments pour rendre sa cohérence à ce vaste ensemble patrimonial des proches environs de Paris.

La complexe topographie du site a conduit entre le XVIème et le XVIIIème siècles à la réalisation de soutènements considérables, de nivellements d'organisation spatiale qui marquent toujours ce paysage fait de mains d'hommes. Ces infrastructures conçues pour porter des châteaux disparus sont aujourd'hui un témoignage plus fort du génie de leurs bâtisseurs que les édifices qu'elles ont portés.